



Assemblée générale annuelle
Ordre professionnel des criminologues du Québec
Tenue le jeudi 12 octobre 2023
En visioconférence

Procès-verbal

PRÉSENCES : 37 membres de l'OPCQ ont assisté en tout ou en partie à l'assemblée générale annuelle.

M^{me} Isabelle Dupont fait la prise de notes.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale annuelle est ouverte à 17h00.

La nomination de M^{me} Josée Rioux comme présidente de l'assemblée générale annuelle 2023 est proposée par M^{me} Josiane Despins et secondée par M^{me} Jackie Huet.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer M^{me} Josée Rioux présidente de l'assemblée générale annuelle 2023 de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

2.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum est constaté par la présidente de l'assemblée.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 12 octobre 2023 est proposée par M. Christian Bellefeuille et secondée par M^{me} Deborah Mazaltarim.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 12 octobre 2023.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2022

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 octobre 2022 est proposée par M^{me} Jackie Huet et secondée par M. Simon Legault.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 octobre 2022.



5.0 REMISE DU PRIX MÉRITE DU CIQ 2023 DE L'OPCQ

Le prix Mérite du CIQ 2023 de l'OPCQ est décerné à un professionnel pour ses réalisations et sa contribution significative au développement et au rayonnement de la profession et de l'Ordre.

C'est avec plaisir que M^{me} Danielle Boué, présidente du Conseil interprofessionnel du Québec, remet le prix Mérite du CIQ 2023. La lauréate 2023 s'est démarquée par ses grandes réalisations, mais aussi par sa grande implication au rayonnement de la profession. Le Conseil interprofessionnel du Québec sur recommandation de l'Ordre est donc heureux de remettre le prix Mérite du CIQ à M^{me} Renée Brassard, criminologue.

M^{me} Renée Brassard se dit très honorée de recevoir cette prestigieuse reconnaissance de la part de son ordre professionnel et remercie chaleureusement toutes les personnes avec lesquelles elle a eu la chance de travailler.

6.0 COLLECTION SAVOIRS ET PRATIQUES CRIMINOLOGIQUES (PRÉSENTÉ PAR M. BASTIEN QUIRION)

Publiée par les Presses de l'Université du Québec, la collection Savoirs et pratiques criminologiques vise le transfert et la mise à jour des connaissances dans le domaine de la criminologie. Elle reconnaît la diversité des approches et des perspectives qui sont mobilisées par les différents acteurs qui évoluent au cœur ou en périphérie du système de justice pénale. Elle s'adresse à un large public comprenant des personnes issues des milieux de la recherche, de la pratique, de l'enseignement et de la politique. Cette collection regroupe des ouvrages proposant une synthèse des connaissances et qui abordent des enjeux relatifs aux pratiques et interventions qui s'opèrent au sein des différentes institutions qui gravitent autour du système pénal ou qui le composent. Les thématiques touchent autant l'évaluation, l'intervention que la prise en charge de populations aussi variées que les justiciables, les personnes victimes et celles en situation de vulnérabilité. Dans le processus d'évaluation des ouvrages, le comité sollicite à la fois des évaluateurs et évaluatrices du milieu académique et du milieu de la pratique.

Le comité de direction de la collection est composé comme suit :

M^{me} Nadine Deslauriers-Varin, de l'Université Laval;

M^{me} Chloé Leclerc, de l'Université de Montréal;

M^{me} Geneviève Lefebvre, de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec;

M. Bastien Quirion, de l'Université d'Ottawa.

7.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE, M^{me} Josée Rioux

M^{me} Josée Rioux présente le rapport de la présidente pour l'année 2022-2023. Elle souligne les différentes publications, implications et représentations en cours d'année. Notamment pour la rédaction d'un mémoire qui sera déposé lors de l'enquête publique du coroner portant sur le décès de M^{me} Maureen Breau et pour notre implication dans l'analyse du PL-32 : Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Elle souligne aussi qu'un grand chantier de la modernisation du système professionnel s'amorce. M^{me} Rioux tient aussi à mentionner la réussite du tout premier congrès de l'OPCQ tenu en 2022. Elle



en profite pour remercier tous les conférenciers et les participants. Le congrès 2024 aura lieu à Montréal, et se tiendra à l'Hôtel DoubleTree, les 24 et 25 octobre.

M^{me} Rioux mentionne que l'Ordre a déjà amorcé le travail sur la planification du plan stratégique 2023-2026, en collaboration avec la firme Arsenal conseils. Ce plan stratégique sera constitué de trois axes principaux.

M^{me} Rioux explique brièvement la composition des membres du conseil d'administration au 31 mars 2023 et offre ses remerciements aux membres du CA, à M^{me} Geneviève Lefebvre, à l'équipe de l'OPCQ, aux membres de comités, ainsi qu'aux criminologues.

8.0 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE, M^{me} GENEVIÈVE LEFEBVRE
M^{me} Lefebvre présente le rapport de la directrice générale et secrétaire pour l'année 2022-2023. Elle remercie l'équipe de la permanence, les inspecteurs, le personnel du bureau du syndic ainsi que toutes les personnes œuvrant sur les différents comités de l'Ordre.

Le bilan de l'année comprend la présentation de l'Ordre en chiffres, le plan stratégique 2023-2026, les principales réalisations et publications, les embauches et l'équipe. Un bilan fort intéressant qui met de l'avant le travail effectué notamment en lien avec la formation continue, les enjeux actuels de l'Ordre, son rôle de protection du public, la réglementation et les différentes activités de l'Ordre, dont la soirée reconnaissance des membres de comités.

En terminant, M^{me} Lefebvre mentionne que l'Ordre est à la recherche de membres désirant s'impliquer au sein des différents comités de l'Ordre.

9.0 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2022-2023
M. Richard Talbot fait la présentation des états financiers.

Aucune question n'est soulevée de la part des membres.

10.0 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2023-2024
Dans le cadre de la nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2023-2024, M^{me} Lefebvre mentionne que le comité des finances et d'audit a recommandé au conseil d'administration la reconduction de la firme BDO pour l'année 2023-2024. Le CA de l'Ordre recommande à son tour, à l'assemblée, de reconduire la firme BDO comme auditeur indépendant pour l'année 2023-2024.

M^{me} Lefebvre propose le vote pour la reconduction de la firme BDO comme auditeur indépendant pour l'année 2023-2024. Les membres ont voté oui à 100%.

Il est proposé par M^{me} Caroline Ruest et secondé par M^{me} Alexandra Lizotte que les services de la firme BDO, S.E.N.C.R.L. soit reconduit comme auditeur des états financiers pour l'exercice 2023-2024.



Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de mandater la firme BDO, S.E.N.C.R.L. comme auditeur pour l'exercice 2023-2024 de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

11.0 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

M^{me} Lefebvre présente les prévisions budgétaires pour l'année 2023-2024 et 2025.

12.0 COTISATION ANNUELLE 2024-2025

12.01 Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la 1^{re} consultation des membres de l'OPCQ

M^{me} Lefebvre déclare avoir reçu un commentaire de la part des membres à la suite de la 1^{re} consultation des membres sur la non-augmentation de la cotisation annuelle, celle-ci maintenue à 680\$ pour l'année 2024-2025.

12.02 Projet de résolution du conseil d'administration

M^{me} Lefebvre présente la résolution du conseil d'administration adoptée le 7 septembre 2023.

Considérant :

- que M^{me} Lefebvre en tant que secrétaire de l'Ordre a consulté les membres au moins 30 jours avant l'AGA sur le montant de la cotisation 2024-2025;
- que M^{me} Lefebvre déclare avoir reçu un commentaire de la part des membres sur la non-augmentation, lors de la 1^{re} consultation sur la non-augmentation de la cotisation annuelle de 680\$ pour l'année 2024-2025.

Il est suggéré que le conseil d'administration adopte la résolution de proposer la 2^e consultation des membres sur la non-augmentation du montant de la cotisation annuelle de 680 \$ pour l'exercice 2024-2025.

12.03 Nouvelle consultation des membres présents (2^e consultation obligatoire)

M^{me} Lefebvre demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur la proposition de la non-augmentation du montant de la cotisation annuelle 2024-2025. Aucun commentaire n'est émis par les membres présents.

13.0 RÉMUNÉRATION

13a) APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE

Il est proposé par M^{me} Natasha Carvalho et secondé par M^{me} Chantal Huot que soit maintenue au même niveau, soit sans augmentation, la rémunération de la présidente de l'OPCQ pour la prochaine année financière 2024-2025.

13b) APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

M^{me} Lefebvre passe en revue la ventilation de la rémunération des administrateurs élus de l'OPCQ. Ceux-ci, conformément au *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de*



l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, en vigueur depuis le 19 mai 2016, la rémunération des élus se fait essentiellement par le versement de jetons de présence :

- 100 \$ pour une demi-journée (n'excédant pas 3 h 30);
- 200 \$ pour une journée (plus de 3 h 30);
- 30 \$/heure pour une rencontre téléphonique ou par un autre moyen technologique pour un maximum de 90 \$.

Proposition pour l'année 2024-2025:

Aucune hausse n'est proposée pour la rémunération des administrateurs élus.

Il est proposé par M^{me} Mélanie Guyon et secondé par M^{me} Maria Mourani que soit maintenue au même niveau, soit sans augmentation, la rémunération des administrateurs de l'OPCQ pour la prochaine année financière 2024-2025; laquelle rémunération a été fixée selon les paramètres du Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec en vigueur depuis le 19 mai 2016.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants ont été portés à l'attention de l'Ordre lors de la période de questions :

- réception du rapport d'étude de la pratique privée des membres;
- accueil de stagiaires;
- possibilité de payer le montant de la cotisation en plusieurs versements.

M^{mes} Lefebvre et Rioux ont répondu aux questions et commentaires des membres, qui se sont montrés satisfaits.

15.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M^{me} Josée Rioux remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle.

La levée de l'assemblée est proposée par M^{me} Mélanie Guyon et secondée par M^{me} Andrée Milot.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de levée à 18 h 30, l'assemblée générale annuelle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

M^{me} Josée Rioux
Présidente
Ordre professionnel des criminologues du
Québec

M^{me} Geneviève Lefebvre
Directrice générale et secrétaire
Ordre professionnel des criminologues du
Québec